

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 589 262 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
13.11.1996 Bulletin 1996/46

(51) Int Cl.⁶: **D06F 75/22**, D06F 75/18,
D06F 75/12

(21) Numéro de dépôt: **93114147.7**

(22) Date de dépôt: **03.09.1993**

(54) **Dispositif de pulvérisation d'eau d'un fer électrique à repasser**

Wassersprühvorrichtung eines Bügeleisens

Water spray device of an electric iron

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI

(30) Priorité: **21.09.1992 FR 9211225**

(43) Date de publication de la demande:
30.03.1994 Bulletin 1994/13

(73) Titulaire: **MOULINEX S.A.**
F-93170 Bagnoleux (FR)

(72) Inventeurs:
• **Fourny, Jacky, René Paul, MOULINEX S.A.**
F-61002 Alençon (FR)

• **Guillot, Gérard Louis Henri, MOULINEX S.A.**
F-61002 Alençon (FR)

(74) Mandataire: **May, Hans Ulrich, Dr.**
Patentanwalt Dr.H.U.May,
Thierschstrasse 27
80538 München (DE)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 117 852 **FR-A- 2 408 980**
US-A- 3 041 756 **US-A- 3 248 813**

EP 0 589 262 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention concerne un fer électrique à repasser dont le boîtier comprend un tube d'alimentation en eau sous pression, une semelle chauffante comportant un générateur de vapeur équipé d'un dispositif d'écoulement goutte à goutte dans un distributeur d'eau du type à débit réglable dont l'orifice de sortie débouche dans le générateur tandis que l'orifice d'entrée est relié au tube d'alimentation en eau, et qui est muni d'un arbre mobile en rotation de réglage du débit d'eau, et un dispositif de pulvérisation d'eau placé à l'avant du fer.

Dans les fers électriques à repasser connus, les dispositifs de pulvérisation d'eau sont généralement connectés à une alimentation en eau indépendante de l'alimentation en eau sous pression. De tels dispositifs de pulvérisation en eau sont des dispositifs mécaniques utilisant généralement une pompe à piston qui nécessite des pressions successives de l'utilisateur pour le fonctionnement. D'autre part, les fers électriques connus fonctionnant avec deux alimentations en eau indépendantes, nécessitent une double opération de remplissage et de vidange avant et après chaque utilisation ce qui allonge considérablement le temps de mise en place et de rangement. Enfin, lesdits fers électriques présentent, dans leur intérieur, de nombreuses conduites d'eau qui augmentent, d'une part, l'encombrement du fer électrique à repasser et, d'autre part, le prix de revient du fer.

Le document US-A-3 041 756 décrit par ailleurs un fer électrique à repasser dont le dispositif de pulvérisation d'eau est connecté au générateur de vapeur.

Le but de l'invention est de remédier aux inconvénients précités en mettant en oeuvre une liaison simple, fiable et économique du dispositif de pulvérisation d'eau avec le tube d'alimentation en eau sous pression.

Selon l'invention, le dispositif de pulvérisation d'eau est relié au tube d'alimentation en eau sous pression par une canalisation qui comporte un moyen d'ouverture-fermeture commandé par un utilisateur pour régler le passage de l'eau.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la canalisation est reliée au distributeur d'eau.

Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, la canalisation est constituée par l'arbre mobile de réglage et comporte un dispositif étanche de connexion avec une conduite d'écoulement connectée au dispositif de pulvérisation.

Grâce à l'invention, la pulvérisation d'eau vers l'avant du fer, est autorisée par la simple et unique pression d'une manette commandée par l'utilisateur. De plus, l'utilisation de l'arbre mobile de réglage comme conduite d'eau entre le tube d'alimentation en eau sous pression et le dispositif de pulvérisation simplifie la distribution en eau, et diminue l'encombrement à l'intérieur du fer électrique à repasser ainsi que le coût de fabrication dudit fer.

Les caractéristiques et avantages de l'invention

ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre d'un mode particulier de réalisation pris à titre d'exemple non limitatif illustré aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente, en coupe verticale partielle, une partie d'un fer électrique à repasser, selon l'invention, équipé d'une canalisation entre un dispositif à pulvérisation d'eau et un tube d'alimentation en eau sous pression ; la figure 2 est une vue agrandie de la partie représentée en traits interrompus sur la figure 1 et correspondant à un moyen d'ouverture-fermeture de la canalisation selon l'invention.

Selon la figure 1, le fer électrique à repasser comporte un boîtier 1 qui comprend un tube 2 d'alimentation en eau sous pression, une semelle chauffante 3 comportant un générateur de vapeur 4 équipé d'un dispositif d'écoulement goutte à goutte 5 dans un distributeur d'eau du type à débit réglable 6 dont l'orifice de sortie 7 débouche dans le générateur 4 tandis que l'orifice d'entrée 9 est relié au tube 2 d'alimentation en eau, et qui est muni d'un arbre mobile en rotation 8 de réglage du débit d'eau, et un dispositif de pulvérisation d'eau 10 placé à l'avant du fer.

Selon l'invention, le dispositif de pulvérisation 10 est relié au tube 2 d'alimentation en eau sous pression par une canalisation qui comporte un moyen d'ouverture-fermeture 12 commandé par un utilisateur pour régler le passage de l'eau.

Le tube 2 est relié à un réservoir d'eau indépendant (non représenté) au moyen d'une pompe (non représentée) destinée à envoyer de l'eau sous une pression de quelques centaines de millibars.

Une gâchette G montée dans la poignée du fer permet de couper l'alimentation en eau du distributeur 6 par arrêt de la commande de la pompe et par écrasement du tube d'arrivée d'eau. De manière à ne pas obturer la chambre de distribution, le tube d'eau 2 comporte un filtre E.

Selon l'invention, la canalisation est reliée au distributeur d'eau 6 et est constituée, par exemple, par l'arbre mobile de réglage 8. La canalisation comporte un dispositif étanche de connexion 13 avec une conduite d'écoulement 14 connectée au dispositif de pulvérisation 10.

La partie inférieure de l'arbre 8 plongeant dans le distributeur d'eau 6 comporte, d'une part, une fente E_1 mettant en liaison, par rotation de l'arbre mobile 8, le tube 2 et l'arbre mobile 8 et, d'autre part, une fente E_2 mettant en liaison, par rotation dudit arbre 8, ledit tube 2 et le générateur de vapeur 4, lesdites liaisons étant indépendantes ou simultanées. La rotation de l'arbre mobile 8 autour d'un axe vertical est réalisé par un bouton B placé dans la région supérieure du fer, relié audit arbre mobile 8 et réglable par l'utilisateur en fonction de la nature du linge à repasser.

Selon la figure 2 représentant un exemple préféré du moyen d'ouverture-fermeture 12, le dispositif de connexion 13 comprend une chambre annulaire 15 solidaire du boîtier 1 et agencée autour de l'arbre 8 qui pré-

sente un trou latéral 16 débouchant dans ladite chambre 15. Cette chambre 15 comporte un palier étanche glissant 11 et un joint torrique T destiné à assurer la fermeture étanche de cette chambre .

L'arbre mobile 8 comporte, au niveau de la chambre annulaire 15, une tubulure interne 17 dont la région inférieure porte le moyen d'ouverture-fermeture 12, et dont l'extrémité supérieure est ouverte pour laisser passer un organe mobile axial de commande 18 du moyen d'ouverture-fermeture qui est monté de façon étanche dans ledit arbre 8, l'espace délimité entre l'extrémité supérieure et la région inférieure constituant une chambre de distribution 15' qui communique avec ledit trou latéral 16.

La région inférieure de la tubulure 17 présente la forme d'un goulot 19 et se rattache à ladite tubulure par un épaulement interne 20, l'espace ainsi ménagé entre la paroi interne de l'arbre 8, et la paroi externe de la tubulure 17 et un joint annulaire 21 interposé entre ces parois constituant un couloir de liaison 22 qui relie la chambre de distribution 15' au trou latéral 16.

Ladite région inférieure de la tubulure 17 est reliée au couloir de liaison 22 par un passage 23 ménagé dans l'épaulement interne 20. Le moyen d'ouverture-fermeture 12 comporte un clapet 25 dont le siège est formé par l'extrémité inférieure du goulot 19 et qui peut occuper deux positions, soit une position ouverte pour laquelle il laisse passer l'eau sous pression dans la chambre de distribution 15' et en laquelle il est amené par action de l'organe mobile de commande 18 à l'encontre d'un ressort de poussée 26 prenant appui sur un épaulement interne 27 de l'arbre 8, soit une position fermée pour laquelle il repose sur le siège et ferme le goulot 19 et en laquelle il est amené par le ressort de poussée 26. Le clapet 25 comporte une queue 28 qui est montée axialement dans le goulot 19 et dont l'extrémité supérieure 29 est, d'une part, placée en regard de l'extrémité inférieure de l'organe mobile de commande 18 et, d'autre part, séparée de l'extrémité inférieure de l'organe mobile 18 par un faible espace d. L'organe mobile de commande 18 est constitué par un poussoir 30 solidaire d'une manette de pression 31 et est maintenu au dessus de la queue du clapet 25 par un ressort à boudin 32 dont une extrémité 33 est appliquée contre l'épaulement 20 de la tubulure 17, et dont l'autre extrémité 40 appuie contre une rondelle 41 qui s'emboîte sur la partie inférieure du poussoir 30 jusqu'à une butée 42, et qui maintient un joint torique d'étanchéité 43. L'espace d ainsi laissé permet, lors d'une pression de la manette 31 par l'utilisateur, d'éviter un fonctionnement immédiat du dispositif de pulvérisation d'eau ce qui améliore la commodité pour l'utilisateur. En effet, cet espace d autorise l'utilisateur à manipuler légèrement la manette de pression 31 sans pour autant déclencher la pulvérisation.

Grâce à la disposition du clapet 25 en bout du goulot 19, on assure une bonne étanchéité, car ce clapet est soumis à la pression de l'eau dans l'arbre 8 et à la force

antagoniste du ressort 26.

L'utilisateur qui désire repasser un tissu en faisant fonctionner le dispositif de pulvérisation d'eau, agit de la manière suivante.

Par une rotation du bouton B, la fente E₁ de la partie inférieure de l'arbre mobile 8 est mise en liaison avec le tube 2 d'alimentation en eau sous pression. En cette position, dès que l'utilisateur appuie sur la gâchette 7, l'eau sous pression arrive dans l'arbre creux 8. Dès que l'utilisateur appuie sur la manette de pression 31, le poussoir 30 s'enfonce et appuie, lors d'une pression suffisante, sur le clapet 25 laissant l'écoulement de l'eau par le goulot 19 vers la chambre de distribution 15'. L'eau s'écoule par le passage 23 et le couloir de liaison 22 puis traverse le trou 16 pour arriver dans la chambre annulaire 15 qui communique avec la conduite d'écoulement 14 connectée au dispositif de pulvérisation 10.

L'utilisateur, par une rotation particulière du bouton B, peut faire varier le débit d'eau à l'intérieur du dispositif de pulvérisation d'eau. En effet, la fente E₁ ayant une structure biseautée, le débit d'écoulement varie en fonction de la section présente vis à vis de l'orifice d'entrée 9 du distributeur d'eau 6.

Grâce à cette construction particulière de l'arbre mobile 8 et du dispositif de pulvérisation, on réalise un assemblage de pièces particulièrement simple et économique permettant une fabrication en grande série. En effet, une fois l'arbre 8 enfilé dans le distributeur 6 et dans le palier glissant 11 avec son joint T, on effectue tout simplement les opérations suivantes: introduction successive du ressort 26, du clapet 25, de la tubulure 17, du ressort 32, du poussoir 30 équipé de la rondelle 41 et du joint 43, puis verrouillage élastique (non représenté) dans le boîtier 1 de la manette 31 et de son poussoir 30 afin de maintenir l'assemblage des diverses pièces entre elles.

Revendications

1. Fer électrique à repasser dont le boîtier (1) comprend un tube (2) d'alimentation en eau sous pression, une semelle chauffante (3) comportant un générateur de vapeur (4) équipé d'un dispositif d'écoulement goutte à goutte (5) dans un distributeur d'eau du type à débit réglable (6) dont l'orifice de sortie (7) débouche dans le générateur (4) tandis que l'orifice d'entrée (9) est relié au tube (2) d'alimentation en eau, et qui est muni d'un arbre mobile en rotation (8) de réglage du débit d'eau, et un dispositif de pulvérisation d'eau (10) placé à l'avant du fer,

caractérisé en ce que le dispositif de pulvérisation d'eau (10) est relié au tube (2) d'alimentation en eau sous pression par une canalisation qui comporte un moyen d'ouverture-fermeture (12) commandé par un utilisateur pour régler le passage de l'eau.

2. Fer électrique à repasser selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la canalisation est reliée au distributeur d'eau (6).
3. Fer électrique à repasser selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la canalisation est constituée par l'arbre mobile de réglage (8) et comporte un dispositif étanche de connexion (13) avec une conduite d'écoulement (14) connectée au dispositif de pulvérisation (10).
4. Fer électrique à repasser selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le dispositif de connexion (13) comprend une chambre annulaire (15) solidaire du boîtier (1) et agencée autour de l'arbre (8) qui présente un trou latéral (16) débouchant dans ladite chambre (15).
5. Fer électrique à repasser selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** l'arbre mobile (8) comporte au niveau de la chambre annulaire (15) une tubulure interne (17) dont la région inférieure porte le moyen d'ouverture-fermeture (12) et dont l'extrémité supérieure est ouverte pour laisser passer un organe mobile axial de commande (18) du moyen d'ouverture-fermeture (12) qui est monté de façon étanche dans ledit arbre (8), l'espace délimité entre l'extrémité supérieure et la région inférieure constituant une chambre de distribution (15') qui communique avec ledit trou latéral (16).
6. Fer électrique à repasser selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la région inférieure de la tubulure (17) présente la forme d'un goulot (19) et se rattache à ladite tubulure par un épaulement interne (20), l'espace ainsi ménagé entre la paroi interne de l'arbre (8), et la paroi externe de la tubulure (17) et un joint annulaire (21) interposé entre ces parois constituant un couloir de liaison (22) qui relie la chambre de distribution (15') au trou latéral (16).
7. Fer électrique à repasser selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la région inférieure de la tubulure (17) est reliée au couloir de liaison (22) par un passage (23) ménagé dans l'épaulement interne (20).
8. Fer électrique à repasser selon les revendications 4 et 6, **caractérisé en ce que** le moyen d'ouverture-fermeture (12) comporte un clapet (25) dont le siège est formé par l'extrémité inférieure du goulot (19) et qui peut occuper deux positions, soit une position ouverte pour laquelle il laisse passer l'eau sous pression dans la chambre de distribution (15') et en laquelle il est amené par action de l'organe mobile de commande (18) à l'encontre d'un ressort de poussée (26) prenant appui sur un épaulement in-

terne (27) de l'arbre (8), soit une position fermée pour laquelle il repose sur le siège et ferme le goulot (19) et en laquelle il est amené par le ressort de poussée (26).

9. Fer électrique à repasser selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le clapet (25) comporte une queue (28) qui est montée axialement dans le goulot (19) et dont l'extrémité supérieure (29) est, d'une part, placée en regard de l'extrémité inférieure de l'organe mobile de commande (18) et, d'autre part, séparée de l'extrémité inférieure de l'organe mobile (18) par un faible espace d.
10. Fer électrique à repasser selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** l'organe mobile de commande (18) est constitué par un poussoir (30) solidaire d'une manette de pression (31) et est maintenu au dessus de la queue du clapet (25) par un ressort à boudin (32) dont une extrémité (33) est appliquée contre l'épaulement 20, et dont l'autre extrémité (40) appuie contre une rondelle (41) qui s'emboîte sur la partie inférieure du poussoir (30) jusqu'à une butée (42), et qui maintient un joint torique d'étanchéité (43).

Patentansprüche

1. Elektrisches Bügeleisen, dessen Gehäuse (1) eine Versorgungsleitung (2) für Wasser unter Druck und eine heizbare Sohle aufweist, die einen Dampfgenerator (4) mit einer Vorrichtung (5) zum tröpfchenweisen Austritt des Wassers aufweist, die in einem Wasserverteiler (6) des Typs mit regelbarem Durchsatz angeordnet ist, dessen Austrittsöffnung (7) in den Generator (4) mündet, während die Eintrittsöffnung (9) mit der Wasserversorgungs-Leitung (2) verbunden ist, und der eine bewegliche drehbare Steuerungswelle (8) zur Regelung des Wasserdurchsatzes aufweist, wobei das Gehäuse eine vorne am Bügeleisen angeordnete Wassersprühvorrichtung (10) aufweist, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Wassersprühvorrichtung (10) mit der Versorgungsleitung (2) für Wasser unter Druck durch ein Leitungssystem verbunden ist, das ein Öffnungs-/Schließelement (12) aufweist, welches von einem Benutzer gesteuert werden kann, um den Durchfluß des Wassers zu regeln.
2. Elektrisches Bügeleisen nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Leitungssystem mit dem Wasserverteiler (6) verbunden ist.
3. Elektrisches Bügeleisen nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Leitungssystem durch die drehbare Steuerungswelle (8) gebildet ist und eine dichte Verbindungsvorrichtung (13) zur

Verbindung mit einer mit der Wassersprühvorrichtung (10) verbundenen Ausflußleitung (14) aufweist.

4. Elektrisches Bügeleisen nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Verbindungsvorrichtung (13) eine mit dem Gehäuse (1) einstückige ringförmige Kammer (15) aufweist, die die Welle (8) umgibt, welche ein in die Kammer (15) mündendes seitliches Loch (16) aufweist.

5. Elektrisches Bügeleisen nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, daß** die drehbare Welle (8) auf der Höhe der ringförmigen Kammer (15) eine innere Tülle (17) aufweist, deren unterer Bereich das Öffnungs-/Schließelement (12) trägt und deren oberes Ende offen ist, für den Durchtritt eines dicht in der Welle (8) angeordneten axialen beweglichen Steuerelements (18) des Öffnungs-/Schließelements (12), wobei der vom oberen Ende und vom unteren Bereich der Tülle (17) begrenzte Raum eine Verteilerkammer (15') bildet, die mit dem seitlichen Loch (16) in Verbindung steht.

6. Elektrisches Bügeleisen nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, daß** der untere Bereich der Tülle (17) die Form eines Halses (19) aufweist und mit der Tülle durch einen inneren Vorsprung (20) verbunden ist, wobei der Raum, der zwischen der Innenwand der Welle (8), der Außenwand der Tülle (17) und einer zwischen diese Wände eingesetzten ringförmigen Dichtung (21) entsteht, einen Verbindungskanal (22) darstellt, der die Verteilerkammer (15') mit dem seitlichen Loch (16) verbindet.

7. Elektrisches Bügeleisen nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, daß** der untere Bereich der Tülle (17) mit dem Verbindungskanal (22) durch einen im inneren Vorsprung (20) ausgebildeten Kanal (23) verbunden ist.

8. Elektrisches Bügeleisen nach den Ansprüchen 4 und 6, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Öffnungs-/Schließelement (12) ein Ventil (25) aufweist, dessen Sitz durch das untere Ende des Halses (19) gebildet wird und das zwei Stellungen einnehmen kann, nämlich eine geöffnete Stellung, in der es das unter Druck stehende Wasser in die Verteilerkammer (15') fließen läßt und in die es durch das bewegliche Steuerelement (18) gebracht wird, indem dieses das Ventil gegen eine Druckfeder (26) betätigt, die sich auf einem inneren Vorsprung (27) der Welle (8) abstützt, oder eine geschlossene Stellung, in der es auf dem Sitz ruht und den Hals (19) schließt, und in die es durch die Druckfeder (26) gebracht wird.

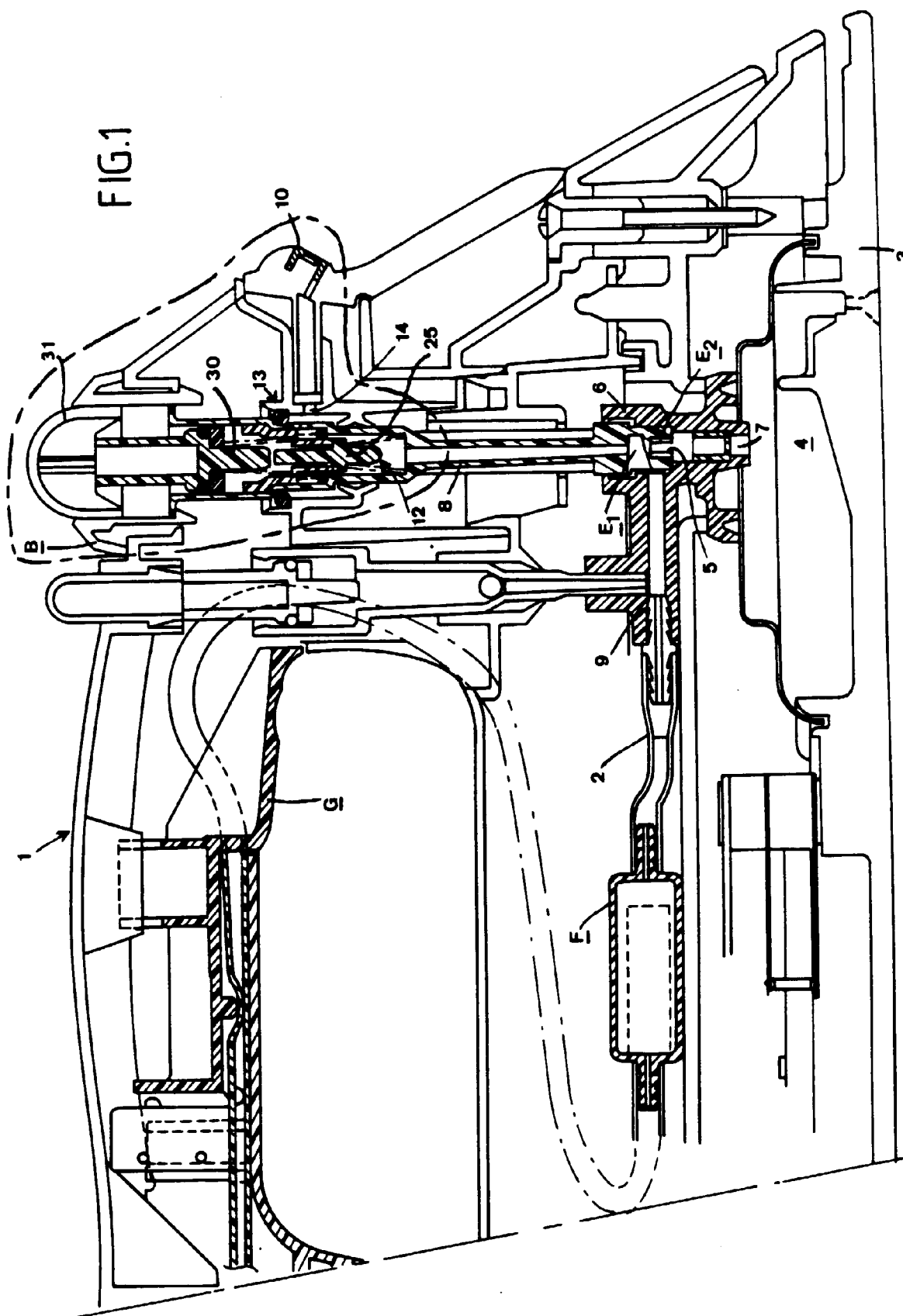
9. Elektrisches Bügeleisen nach Anspruch 8, dadurch gekennzeichnet, daß das Ventil (25) einen Schaft (28) aufweist, der axial im Hals (19) angeordnet ist und dessen oberes Ende (29) einerseits gegenüber dem unteren Ende des beweglichen Steuerelements (18) liegt und andererseits durch einen geringen Abstand d vom unteren Ende des beweglichen Steuerelements (18) beabstandet ist.

10. Elektrisches Bügeleisen nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, daß** das bewegliche Steuerelement (18) durch einen einstückig mit einem Druckknopf (31) verbundenen Drücker (30) gebildet ist, und über dem Schaft des Ventils (25) durch eine Spiralfeder (32) gehalten wird, deren eines Ende (33) gegen den inneren Vorsprung (20) und deren anderes Ende (40) gegen eine Unterlegscheibe (41) drückt, die auf den unteren Teil des Drückers (30) bis zu einem Anschlag (42) gesteckt ist und einen Dichtungsring (43) hält.

Claims

1. Electric iron whose casing (1) comprises a tube (2) for supply of pressurized water, a heating sole plate (3) having a steam generator (4) equipped with a device for drop-by-drop flow (5) into a water distributor of the adjustable-flow (6) type whose outlet orifice (7) opens out into the generator (4) while the input orifice (9) is connected to the water supply tube (2), and which is provided with a shaft (8) which is movable in rotation for adjusting the flow of water, and a water-spraying device (10) positioned at the front of the iron, **characterised in that** the water-spraying device (10) is connected to the tube (2) supplying pressurized water by a pipe system which includes an opening and closing means (12) controlled by a user to regulate the passage of water.
2. Electric iron according to Claim 1, **characterised in that** the pipe system is connected to the water distributor (6).
3. Electric iron according to Claim 2, **characterised in that** the pipe system is formed by the movable adjustment shaft (8) and includes a sealed connection device (13) with a flow pipe (14) connected to the spraying device (10).
4. Electric iron according to Claim 3, **characterised in that** the connection device (13) comprises an annular chamber (15) fixed to the casing (1) and arranged around the shaft (8) which has a lateral hole (16) opening into the said chamber (15).

5. Electric iron according to Claim 4,
characterised in that the movable shaft (8) has, level with the annular chamber (15), an internal nozzle (17) whose lower area carries the opening and closing means (12) and whose upper end is open for the passage of an axial movable device (18) for controlling the opening and closing means (12), which is mounted sealingly in the said shaft (8), the space defined between the upper end and the lower area constituting a distribution chamber (15') which communicates with the said lateral hole (16). 5 10
6. Electric iron according to Claim 5,
characterised in that the lower area of the nozzle (17) is in the form of a neck (19) and is attached to the said nozzle by an internal shoulder (20), the space thus formed between the internal wall of the shaft (8) and the external wall of the nozzle (17) and an annular joint (21) interposed between these walls constituting a connection channel (22) which connects the distribution chamber (15') to the lateral hole (16). 15 20
7. Electric iron according to Claim 6,
characterised in that the lower region of the nozzle (17) is connected to the connection corridor (22) by a passage (23) formed in the internal shoulder (20). 25
8. Electric iron according to Claims 4 and 6,
characterised in that the opening and closing means (12) includes a valve (25) whose seat is formed by the lower end of the neck (19) and which can occupy two positions, either an open position in which it allows the pressurized water to pass into the distribution chamber (15') and into which it is brought through the action of the movable control device (18) counter to a thrust spring (26) bearing on an internal shoulder (27) of the shaft (8), or a closed position in which it rests on the seat and closes the neck (19) and into which it is brought by the thrust spring (26). 30 35 40
9. Electric iron according to Claim 8,
characterised in that the valve (25) has a shank (28) which is mounted axially in the neck (19) and whose upper end (29) is, on the one hand, positioned opposite the lower end of the movable control device (18) and, on the other hand, separated from the lower end of the movable device (18) by a small space d. 45 50
10. Electric iron according to Claim 9,
characterised in that the movable control device (18) is formed by a pusher (30) fixed to a press lever (31) and is held above the shank of the valve (25) by a coil spring (32), one end (33) of which is applied against the shoulder 20, and the other end (40) of which bears against a washer (41) which is fitted onto the lower part of the pusher (30) as far as a stop (42), and which holds a sealing O-ring seal (43). 55



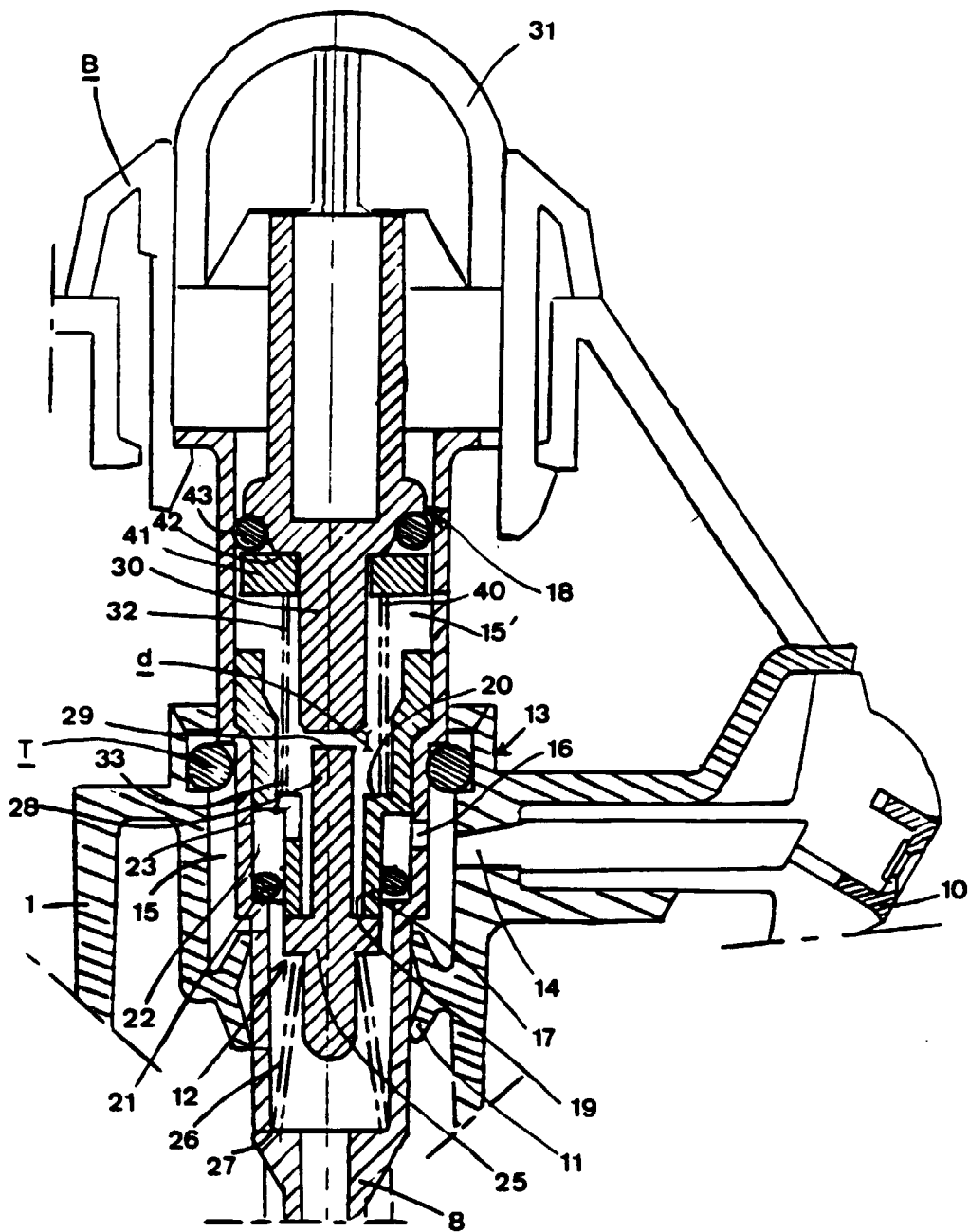


FIG. 2